Montreuil, le 03/12/13

Déclaration préalable à la CAPC n°5

Monsieur le Président,

Nous aurions pu reprendre ici notre déclaration liminaire du mois de juillet concernant un ordre du jour pléthorique s'il en est : une LA exceptionnelle, une CAP de titularisation, une CAP recours en cadencement, un effacement de sanction disciplinaire...On pourrait se croire dans un inventaire à la Prévert. Nous aurions pu également reprendre notre déclaration liminaire du mois de février car l'administration persévère dans une lénifiante continuité. Concernant l'évaluation, nous voici réunis une nouvelle fois pour cet exercice cérébral consistant à examiner des dossiers d'agents performants que la machine administrative s'évertue à vouloir faire rentrer dans les cases contraintes de l'évaluation professionnelle.

Nous siégeons tout d'abord pour examiner des dossiers de l'exercice 2012 qui auraient pu trouver une issue favorable s'ils avaient été présentés en temps et en heure. Les DI concernées font malheureusement passer par pertes et profits l'intérêt des agents. Ce n'est pas faute de demander depuis plusieurs années une remontée rapide des dossiers en centrale afin d'équilibrer les chances de chaque agent.

Comme d'habitude, nous avons encore relevé les mêmes non-dits, les mêmes règles non écrites et, encore et toujours des « erreurs manifestes » dans le processus de l'évaluation, entre la parité non respectée et des mentions ne correspondant pas aux agents concernés.

Première année dans l'échelon, rappel sur les années déjà servies, agent muté, agent sur le départ, tout est bon pour justifier l'injustifiable sans tenir compte de l'excellence des agents ni de l'annualité de l'exercice. S'ils le souhaitent, vos directeurs et notateurs peuvent venir en formation à la CGT pour revoir quelques bases...A défaut, dans un souci de transparence, nous vous demandons d'inscrire ces critères de gestion dans la note de cadrage sur l'évaluation

Le SNAD CGT se demande si l'administration des Douanes a bien entendu la colère qui gronde depuis longtemps, et dont l'expression du 21 n'est que la partie émergée de l'iceberg. Face au rouleau compresseur administratif, des hommes et des femmes travaillent chaque jour pour maintenir autant que faire se peut les missions de service public. Le Plan Social de Destruction qui vient d'être lancé est une atteinte inacceptable au travail quotidien de chaque douanier.

Plus généralement, nous sommes tous convoqués en cette fin d'année et devrons encore attendre les remboursements des frais inhérents à cette CAP. Qu'en est il du respect dû aux représentants du personnel ?

Deux réponses possibles : soit la Direction Générale se moque du monde, soit elle n'a plus les moyens de ses ambitions, comme semblent le démontrer les demandes de CAPL par téléphone dans les DI de France et de Navarre...

Nous insistons sur ce manque de moyens, car à notre souvenir les gains engendrés par les suppressions de service et de personnels devaient être reportés pour moitié vers les moyens dédiés aux services.

Comment faites vous pour décaler les remboursements de frais aux calendes grecques dés que le 1er novembre arrive ?

Faut-il chaque année acheter tant de chrysanthèmes pour fleurir les services disparus ?

Nous serions dés lors obligés de vous signifier l'indisponibilité de la CGT à compter du 1er novembre de chaque année jusqu'au 15 février de l'année N+1.

Nous invitons l'ensemble des OS à en faire autant !

Les représentants du SNAD CGT
Josiane SOULA, Françoise REYNAUD, Anne AZOULAY FRAVEL
Ludovic HEBERT, Dominique BRU, Jean-Pierre ROS, Michel LAURENT